



Conseil municipal du 17 septembre 2026, 20h

Procès-verbal

Présents : Michel VALETTE, Gilles ARGAUD, Monica BOSC, Margaux COQUELIN, Marie-Madeleine DEMOURY, Elisabeth GUERY, Yves MONTVIGNIER-MONNET, Isabelle SILLON, Carlos SOARES LEAO

Absent : Jean-Charles SCHILDKNECHT

Quorum : 6

Votants : 9

Secrétaire de séance : Gilles ARGAUD

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 25 juin 2026

- 1 - Délibération : convention de rappel à l'ordre avec le Parquet de Chambéry
- 2 - Délibération : mise à disposition et refacturation de l'agent technique communal
- 3 - Délibération : tarifs de location de la salle La Grange
- 4 - Délibération : cession du chemin rural des Guillermins désaffecté
- 5 - Délibération : cession d'une parcelle communale
- 6 - Délibération : budget principal / décision modificative
- 7 - Information : budget assainissement / admissions en non valeur
- 8 - Points divers

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2026

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2026.

1 – Délibération : convention de rappel à l'ordre avec le Parquet de Chambéry

Dans le cadre du déploiement de la justice de proximité et d'une politique de recherche de prévention des incivilités et des infractions, le Parquet de Chambéry propose à la commune la signature d'une convention relative à la mise en œuvre du rappel à l'ordre.

Ce dispositif, issu des prérogatives dont dispose le Maire en matière de prévention de la délinquance, permet d'apporter une réponse à la fois pédagogique et symbolique aux faits de faible gravité. Il implique un dialogue et une collaboration entre la commune et le Parquet de Chambéry. Afin d'adapter au mieux la réponse pénale pouvant être donnée par les magistrats, la Justice doit être informée de la réalisation de cette mesure à l'encontre d'une personne.

La signature de cette convention vaudra acceptation pleine et entière des dispositions de celle-ci et engagera la commune, notamment, à une consultation préalable du Parquet de Chambéry ainsi qu'à la tenue d'un bilan statistique annuel.

Après échanges et précisions sur l'objet et les dispositions de la convention et de ses annexes, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à la signer.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents*

2 – Délibération : mise à disposition et refacturation de l'agent technique communal

La commune est régulièrement sollicitée par des collectivités ou associations pour mettre à disposition l'agent technique lors d'événements ou de sorties.

Le conseil municipal décide de facturer aux entités demandeuses les heures effectuées, sur la base du coût réel de l'agent.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents**

3 – Délibération : tarifs de location de la salle La Grange

Les tarifs de location de la salle La Grange sont basés sur une délibération du 16 juin 2023.

Un groupe d'élus ayant travaillé sur la question propose de les faire évoluer comme suit :

- location 1 jour =	300 €
- location 2 jours =	500 €
- location de 3 à 5 jours =	600 €
- location 1 ou 2 jours pour les résidents de Corbel =	200 €
- location de 3 à 5 jours pour les résidents de Corbel =	250 €
- associations =	50 % du tarif correspondant
- associations de Corbel =	gratuit
- forfait chaudière en supplément (période froide) =	100 €

Monica BOSC et Gilles ARGAUD estiment que les tarifs ne sont pas encore assez élevés.

Michel VALETTE et Yves MONTVIGNIER-MONNET indiquent qu'il s'agit d'une première augmentation, à revoir éventuellement l'année prochaine.

Gilles ARGAUD se questionne sur la gratuité du chauffage pour les associations corbelines.

Margaux COQUELIN s'inquiète de l'impact que pourrait avoir une refacturation du chauffage sur les cotisations des adhérents et donc des corbelins.

Michel VALETTE et Yves MONTVIGNIER-MONNET proposent que les dépenses de chauffage soient analysées sur le prochain hiver et que le tarif correspondant soit réévalué au besoin.

Le conseil municipal décide de valider la grille tarifaire proposée.

➤ **Délibération adoptée à 6 voix POUR (Michel VALETTE, Margaux COQUELIN, Marie-Madeleine DEMOURY, Elisabeth GUERY, Isabelle SILLON et Carlos SOARES LEAO) et 3 ABSTENTIONS (Gilles ARGAUD, Monica BOSC, Yves MONTVIGNIER-MONNET)**

4 – Délibération : cession du chemin rural des Guillermins désaffecté

Dans sa séance du 25 juin dernier, le conseil municipal a délibéré en faveur de la cession du chemin rural des Guillermins désaffecté aux riverains ayant manifesté leur intérêt pour acquérir chacun les portions attenantes à leurs propriétés.

Toutefois, dans le plan de division et de bornage définitif transmis par le géomètre mi-juillet, la surface de l'une d'entre elles a été modifiée, la portion cédée à M. Yoann AMBLARD passant de 48 m² à 40 m².

Le conseil municipal décide de prendre une nouvelle délibération qui vient annuler et remplacer la précédente afin de corriger la surface.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents**

5 – Délibération : cession d'une parcelle communale

Dans le cadre des échanges avec les riverains du fond du hameau des Guillermins, il a été convenu que la commune céderait la parcelle cadastrée C778 au profit d'une part, de l'indivision AMBLARD/BORIN/DURAND pour une surface de 53 m² et d'autre part, aux Consorts BORIN pour une surface de 11 m², afin qu'ils puissent établir un nouveau chemin d'accès à leurs propriétés.

Le conseil municipal décide de vendre ce terrain à un prix de 13 €/m², soit une recette totale de 832 € pour la commune.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents**

6 – Délibération : budget principal / décision modificative

Suite à la dissolution du SIVOS Collège des Échelles par arrêté préfectoral, le service Collectivités et Établissements Publics Locaux de la DDFIP de la Savoie s'est chargé de passer les écritures de dissolution en mars dernier. Il a notamment intégré le reliquat de résultat et de trésorerie au budget principal de chaque commune membre.

L'opération de dissolution ayant impacté le solde d'exécution de la section d'investissement (résultat d'investissement cumulé), le conseil municipal décide de prendre une délibération pour modifier le montant du 001 avant la fin 2026.

Tableau d'intégration des résultats						
DISSOLUTION SIVOS COLLEGE DES ECHELLES						
BC 16300 SIVOS COLLEGE DES ECHELLES vers BC 15300 CORBEL						
Balance de sortie				Résultats cumulés		
Budget source BC 16300 SIVOS COLLEGE DES ECHELLES		Budget cible BC 15300 CORBEL		A reprendre, par délibération, au Budget		
Résultats de clôture		Résultats de clôture		Cible 2026		
2026		2025				
Section	Montant	Section	Montant	Section	Montant	Reprise au budget N
SI	94,69	SI	-66 781,95	SI	-66 687,26	ligne 001

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents**

7 – Information : budget assainissement / admissions en non valeur

Dans sa séance du 25 juin dernier, le conseil municipal a délibéré en faveur de la délégation de 11 pouvoirs précisément définis. La réglementation prévoit toutefois que le Maire doit rendre compte des décisions prises sur délégation en conseil municipal.

En conséquence, Michel VALETTE informe le conseil municipal que compte-tenu de l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable et la demande d'admission en non-valeur de créances éteintes n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution, il a décidé, le 26 juin dernier, d'admettre en non-valeur une créance de 56 € sur le budget assainissement.

8 - Points divers

⊙ Informations prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal

Michel VALETTE informe le conseil municipal des décisions suivantes :

- * signature d'un bail, le 9 septembre 2026, pour la location de l'appartement situé au n°307 route la Cluse
- * non-préemption du bien en cours de vente situé au n°176 route de la Cluse
- * renouvellement des adhésions aux associations suivantes : AGATE (200 €), CNVVF (50 €), AMR73 (130 €), Association des Maires de Savoie (48 €), SPA (132 €), Amicale des Maires des Echelles (48 €) et Fondation du Patrimoine (100 €)

⊙ Atelier musical parents-enfants 0-4 ans

L'école de musique de St-Laurent-du-Pont propose à la commune d'accueillir gracieusement, dans la salle La Grange, un atelier musical parents-enfants (0-4 ans) les samedis matins 5 décembre 2026 ou 16 janvier 2027, en 2 sessions de 35-40 minutes chacune, à 9h30 et 10h30, comme cela a déjà eu lieu en 2025.

Il est prévu 20 à 25 personnes maximum par atelier, sur inscription.

La participation est libre.

L'organisation et la communication sont à la charge de l'école de musique.

Les élus s'interrogent sur la gratuité du chauffage et sur la participation des familles corbelines.

Michel VALETTE souhaite que soit demandé à l'école de musique le bilan de l'année dernière.

☉ **Colis des aînés**

Isabelle SILLON et Marie-Madeleine DEMOURY se chargent, avec la secrétaire de mairie, de récupérer les informations des années précédentes.

Le budget alloué à cette opération est d'environ 1 000 €.

Prochain conseil municipal : *vendredi 16 octobre 2026, 19h30*

Le secrétaire de séance
Gilles ARGAUD



Le Maire
Michel VALETTE

